

# **Formation continue**

## **Formation continue**

### **La norme d'exercice sur le développement professionnel continu**

Les membres de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec ont le devoir de tenir leurs connaissances à jour et de développer leurs compétences (article 44.1 du Projet de Code de déontologie). Pour soutenir les membres dans l'application de ce devoir, l'Ordre a créé une *Norme d'exercice sur le développement professionnel continu* qui précise les modalités à respecter en matière de formation continue et qui sert de guide aux membres pour leur démarche de développement professionnel.

[Norme d'exercice sur le développement professionnel continu\\_2018-2020](#)

### **Les activités de formation continue offertes par l'Ordre professionnel des sexologues du Québec**

Dans l'optique d'actualiser sa mission de protection du public, l'Ordre offre à ses membres une variété d'activités de formation continue pour favoriser le maintien et le développement de leurs compétences professionnelles. Les activités sont développées en fonction d'une *Enquête sur la formation continue menée auprès de membres de l'OPSQ* (Bergeron, Gascon et Goyer, 2015) et réalisée en collaboration avec la chercheure Manon Bergeron, professeure au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal.

Les activités de formation continue offertes par l'OPSQ sont également ouvertes aux autres professionnel(le)s de la santé et des relations humaines, membres d'un ordre professionnel, désirant développer ou mettre à jour leurs connaissances en matière de sexualité humaine.

---